



## Commune de TRIORS

### Procès-Verbal du conseil municipal du 25 février 2025 à 20h30

Dûment convoqué le 20 février, le conseil municipal s'est tenu dans la salle des associations, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire.

#### **Présents :**

Pascal HANSBERQUE, Maire

Michel BOUY, Anne-Laure COINDRE, Jean-Luc REYNAUD, Sébastien AVIT, Adjoint

Pascal MINODIER, Nicole BOUY, Sébastien BOUTHERIN, Guy LEYDIER, Séverine LUYTON, Sébastien XERRI, Jean-Marc COINDRE, Sonia CHABERT conseillers municipaux.

**Absente excusée :** Marie-Ange CHABERT a donné procuration à Jean-Luc REYNAUD

**Absent :** Jonathan PEYRAUD

**Secrétaire de séance :** Guy LEYDIER

**Quorum :** 8

#### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

##### **1°) Délibérations :**

- Demande de subventions auprès des services de l'Etat pour le City-Park
- Tarifs cantine et garderie
- Compte financier unique 2024.
- Affectation du résultat.
- Vote des taux des impôts directs locaux 2025.
- Indemnité de fonction du Maire et des Adjoint.

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses

- Subventions aux associations
- PCS

### **Compte-rendu du conseil du 25 février**

#### **Procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

##### **1°) Délibérations :**

- City Park : Le maire lit aux conseillers une demande de subventions aux services de l'Etat. Il rappelle que le projet avoisine les 100 000 € et que la subvention attendue est de 30 000 €. Le département devrait abonder au projet pour 50 000 €. Délibération acceptée à l'unanimité.
- Tarif de la cantine et de la garderie : Le maire propose de ne pas augmenter les tarifs actuels de la cantine et de la garderie. Pour mémoire, le maire précise que les repas sont facturés aux parents 4,40 € alors que la Salamandre nous les facture à 4,43 €. L'heure de garderie est facturée selon le quotient familial, et varie de 2,16 € à 2,44 €. Délibération acceptée à l'unanimité.

- Compte Financier Unique 2024. Les dépenses d'investissement se montent à 46 617 €. En fonctionnement, les dépenses ont été de 285 182 € pour 395 351 € de recettes réalisées. En investissement, le reste à réaliser est de 84 529 €. Le résultat de fonctionnement s'élève à 575 615 €. Le maire étant sorti, le Conseil accepte les comptes 2024.
- Affectation des résultats  
Proposition acceptée à l'unanimité.
- Vote des taux des impôts locaux directs pour 2025 : Le maire énumère les taux actuels et propose de ne pas les augmenter.  
Proposition acceptée à l'unanimité.
- Indemnités du maire et des adjoints. Là aussi, le maire propose de garder les mêmes indemnités qu'en 2024.  
Proposition acceptée à l'unanimité.

## 2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs :

- La CAS : une réunion est prévue en mars.
- Travail d'archives en cours avec les services du département.
- Travaux et voirie : Le chemin de Châteauvieux a été refait.  
Une saignée est à reboucher chemin de Lombret  
Ralentisseurs à l'entrée du village : dossier à reprendre.
- Urbanisme : Dossier pour l'ancienne maison Moulin : le projet est retravaillé avec l'archi-conseil de l'agglomération.  
Les frères Faure viennent se renseigner sur leur parcelle constructible. Pour l'instant aucun projet n'est déposé.
- SIVOS : La préparation du budget 2025 est en cours. Le changement des fenêtres est prévu dans la salle de motricité. Effectif prévu à la rentrée scolaire 2025 : 69 enfants.
- Communication : un bulletin est à prévoir en mars.
- CMJ : Un bilan à mi-mandat a été fait. Ce qui en ressort c'est qu'il n'y a pas assez de réunions ! Résultat positif malgré tout.

## 3°) Questions diverses :

- Subventions aux associations : Le maire présente les subventions actuelles. Sébastien Avit pose le problème de la relation entre vie associative et vie du village. Pour avoir une subvention, il faudrait que l'association soit active dans le village. Le maire va rencontrer les 2 associations concernées. Les associations devront, par ailleurs, faire une demande de subvention.
- Projet de PCS. A. L. Coindre présente le projet PCS là où il en est et demande aux différents conseillers de remplir ce qui les concerne.
- Procès VINCENT : la famille, condamnée en 1<sup>ère</sup> instance, a fait appel.
- Trop de chiens traînent dans le village. Un article dans le prochain bulletin devra appeler les propriétaires à la vigilance.
- Déménagement des bureaux de la mairie : Bilan positif, pour l'instant.
- Anne-Laure Coindre propose d'étendre le geste d'un bouquet de fleurs offert pour les naissances aux familles connaissant un décès et aux couples se mariant. Après échanges entre conseillers, un vote a lieu. Les 2 propositions sont acceptées :  
Un bouquet pour les mariages avec 7 pour, 1 abstention et 6 contre.  
Des fleurs pour un décès : 9 pour, 3 abstentions et 2 contre.
- À la fin de la réunion, le maire remet un cadeau à Isabelle Coindre pour la remercier des nombreuses années passées à la Régie de la salle polyvalente.
- La prochaine réunion du Conseil est fixée au jeudi 3 avril 2025, à 20h 30.

Séance levée à 23h20.

Le secrétaire de séance



Le Maire

